

Pa'Had David

Tsav



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Ordonne à Aharon et à ses fils ce qui suit : ceci est la loi de l'holocauste. C'est l'holocauste qui se consume sur le brasier de l'autel, toute la nuit jusqu'au matin ; le feu de l'autel y doit brûler de même. » (Vayikra 6, 2)

Rachi commente : « Le terme tsav se réfère toujours à une injonction pour l'immédiat et pour les autres générations. Rabbi Chimon dit : "Le texte doit enjoindre particulièrement quand il s'agit d'une perte d'argent." » L'holocauste représentait une journée entière de travail pour les Cohanim : ils devaient le sacrifier, l'apporter sur l'autel, le brûler, enlever ses cendres, puis changer leurs vêtements pour les transporter hors du camp. De tout ce labeur, ils ne recevaient rien pour eux. C'est pourquoi la Torah devait les encourager à le faire néanmoins avec zèle, et non pas avec nonchalance.

Toutefois, comment soupçonner Aharon, le grand prêtre, ainsi que ses enfants d'accomplir leur travail avec paresse lorsqu'ils n'en tiraient aucun intérêt personnel, au point que la Torah a dû le souligner spécialement en introduction au sujet de l'holocauste ?

Naturellement, l'homme a tendance à faire preuve de zèle dans un acte duquel il retire un intérêt ; le cas échéant, il ne trouve aucune raison de traîner. Par exemple, celui qui doit se lever tôt le matin pour prendre l'avion avec toute sa famille afin de rejoindre un lieu de vacances le fera avec zèle, de sorte à s'assurer d'arriver à l'heure et de pouvoir réaliser ce projet auquel il tient tant. De même, l'homme d'affaires sait qu'il doit se lever à l'aube et il n'hésite pas un seul instant, quel que soit son degré de fatigue. Par contre, un homme ayant dormi tard la veille ne parvient pas toujours à rejoindre la synagogue pour prier le lendemain matin, bien que la prière soit comparable au sacrifice perpétuel (*tamid*). Car, le mauvais penchant lui souffle divers arguments pour le dissuader, lui rappelant qu'il manque de sommeil, etc.

C'est la raison pour laquelle le texte met ici en garde Aharon et les autres Cohanim contre ce danger. Cela ne signifie pas, à Dieu ne plaise, qu'on les soupçonne de nonchalance dans l'apport de l'holocauste. Mais,

maskil
LéDavidLe zèle dans
l'accomplissement
des mitsvot

l'Éternel, qui connaît les pensées les plus intimes de l'homme, sait que, quel que soit son niveau, il manque généralement de zèle lorsqu'il ne gagne rien de ses entreprises. Aussi, en prévenant les Cohanim de ce risque, la Torah enseigne une leçon pour toutes les autres générations. De la sorte, tout au long de l'histoire, chaque Juif connaîtra l'importance cruciale du zèle dans l'accomplissement des *mitsvot*.

J'ai pensé à une merveilleuse explication à cela. Quand on sait qu'une certaine *mitsva* est importante aux yeux de l'Éternel, on commence souvent par chercher le moyen de l'accomplir et on réfléchit comment on va y parvenir. Or, ce temps de réflexion risque de nous faire perdre cette opportunité. Aussi, est-il recommandé de ne pas trop cogiter, de peur que le mauvais penchant n'en profite pour nous dissuader d'observer cette *mitsva* ou de la faire avec paresse ou partiellement.

Ainsi, la Torah a prévenu les Cohanim d'exécuter avec zèle les travaux relatifs à l'holocauste, parce qu'ils étaient conscients de la prépondérance de ce sacrifice, capable d'expier les mauvaises pensées de tout le peuple juif et risquaient donc d'être la cible du mauvais penchant, tentant d'introduire en eux la paresse. En effet, celui-ci cherche à ce que les enfants d'Israël restent souillés par leurs pensées impures non pardonnées. Par conséquent, il fallait adresser un ordre spécifique de zèle aux Cohanim qui s'occupaient de l'holocauste, pour les pousser à chasser toute considération quand arrivait le moment de s'en charger ; au contraire, il s'agissait alors de s'y lancer avec zèle pour apporter l'absolution des mauvaises pensées du peuple.

Mon père et Maître, que son mérite nous protège, avait l'habitude de dire : « Le zèle, c'est la moitié du *mazal*. » En d'autres termes, quand l'homme éprouve la volonté d'accomplir une *mitsva*, il lui incombe de s'empresser de la traduire en acte ; l'Éternel considérera qu'il a déjà réalisé la moitié de la *mitsva*. Puis, à partir de cette moitié-là faite avec zèle, il sera entraîné, avec l'aide de D.ieu, à la parachever. Telle est la vertu du *Tsadik*, qui sanctifie sa pensée et la fait immédiatement suivre par l'acte, afin de ne pas perdre la *mitsva*.

16 Adar II 5782
19 mars 2022

1231

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Beer-Chéva
Allumage des bougies	5:13	5:29	5:22	5:34
Clôture du Chabbat	6:26	6:28	6:27	6:27
Rabbénou Tam	7:06	7:04	7:04	7:06



Hilloulot

Le 16 Adar, Rabbi Nissim Yar'hi,
l'un des Sages de Tunis

Le 16 Adar, Rabbi Eliezer Ména'hém
Mendel Biderman, l'Admour de Lélov

Le 17 Adar, Rabbi Yaakov 'Haï Berdugo,
l'un des Sages de l'Occident

Le 17 Adar, Rabbi Israël Zéev Mintsberg

Le 18 Adar, Rabbi Yé'hezkel Lévinstein,
Machguia'h de la Yéchiva de Ponievitz

Le 18 Adar, Rabbi Réfaël 'Hadad,
auteur du *Péter Ré'hem*

Le 19 Adar, Rabbi Chmouel Angel,
auteur du responsa *Maharach Angel*

Le 19 Adar, Rabbi Avraham 'Halawa,
auteur du *Min'hat Avraham*

Le 20 Adar, Rabbi Yossef Hacohen Kojhinof,
l'un des grands Sages de Boukhara

Le 20 Adar, Rabbi Yoël Sirkich,
auteur du *Bayit 'Hadach*

Le 21 Adar, Rabbi Avraham ben Moussa,
auteur du *Min'hat Sota*

Le 21 Adar, Rabbi Elimélekh de Lizensk,
auteur du *Noam Elimélekh*

Le 22 Adar, Rabbi Meïr Yona,
auteur du *Beit Meïr*

Le 22 Adar, Rabbi Avraham Meïr Yakobovitz





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la *paracha*
entendues à la table de nos Maîtres

Peut-on s'isoler avec un coffre-fort ?

Au début de notre *paracha*, Rachi s'évertue à expliquer le nom de celle-ci, *Tsav*, terme introduisant l'ordre donné ici aux Cohanim : « Le terme *tsav* se réfère toujours à une injonction pour l'immédiat et pour les autres générations. Rabbi Chimon dit : « Le texte doit enjoindre particulièrement quand il s'agit d'une perte d'argent. » »

L'auteur du *Noam Elimélekh* explique comme suit ce commentaire de Rachi : « L'homme qui sert l'Éternel, béni soit-Il, doit le faire avec des vertus et du zèle. Celui qui Le sert avec paresse et contre son gré, c'est comme s'il n'avait pas de corps, car il n'a pas de corps qui serve d'enveloppe ou d'étui à son âme. Quand Rachi souligne la nécessité particulière de pousser au zèle dans le cas d'une perte d'argent, *'hissaron kiss* [litt. : défaut de poche], il fait allusion à la personne qui sert D.ieu avec paresse. »

Rav Gamliel Rabinovitz *chelita* raconte une histoire illustrant la grande dose de zèle et de vigilance que nous devons avoir dans des situations où l'argent entre en jeu.

Un des grands *Raché Yéchiva* de la génération précédente entreprenait de nombreux voyages à l'étranger pour se rendre chez des philanthropes et les solliciter en faveur de son institution.

Quand il arriva au domicile de l'un d'entre eux chez lequel il avait l'habitude de se rendre chaque année, il fut accueilli avec tous les honneurs dus à son rang et invité à entrer dans le somptueux palais. Dans le salon, au bout d'une table magnifique, se dressait un petit coffre-fort, duquel le nanti retirait chaque fois une somme honorable, destinée à soutenir la *Yéchiva* pour une année supplémentaire, qu'il remettait au Sage.

Au beau milieu de leur discussion, le maître de céans fut soudain contraint de s'absenter pour quelques minutes. Il s'excusa auprès de son invité d'honneur, auquel il demanda la permission de sortir quelques instants, lui promettant de revenir immédiatement. À sa grande surprise, quand il revint, il trouva le Rav debout, hors de la pièce, en train de l'attendre.

« Pourquoi êtes-vous sorti ? s'étonna-t-il. Je vous avais pourtant dit que je reviendrais tout de suite.

– Je craignais de trébucher, répondit le *Tsadik*, à cause d'un passage de Guémara (*Baba Batra* 164b) où il est écrit : « Rav Amram dit au nom de Rav : il existe trois péchés auxquels l'homme ne peut échapper chaque jour (...). Rav Yéhouda dit au nom de Rav : la plupart des gens tombent dans celui du vol. » J'ai fait un raisonnement a fortiori : si déjà nos Sages ont prononcé l'interdit de *yi'houd* [pour un homme de s'isoler avec une femme] afin de diminuer les risques de fauter par l'immoralité, alors que très peu de gens fautent dans ce domaine, il semble évident de devoir redoubler de prudence dans celui du vol, péché commis par la plupart de l'humanité, en évitant de se retrouver seul avec l'argent d'autrui. Je suis donc sorti de la pièce, afin de ne pas rester à côté de votre coffre-fort. »

Le mécène fut impressionné par la piété du Sage, qui avait eu l'honnêteté d'affirmer une chose pareille à son sujet, et lui donna une somme encore plus importante que les années passées.



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto *chelita*

La tsédaka sauve de la mort

Tous les jours et à chaque instant, le Saint béni soit-Il accomplit en notre faveur de nombreux miracles et nous témoigne Sa bonté. Il va sans dire qu'il nous incombe de nous sentir redevables et de Le remercier. Cependant, il est important de savoir que le seul fait d'exprimer notre reconnaissance n'est pas suffisant. Le véritable remerciement consiste à se rapprocher davantage du Créateur, de se renforcer dans l'étude de la Torah et l'observance des *mitsvot*.

J'aimerais vous raconter, à cet égard, l'histoire suivante. Le jour où j'ai rencontré les deux frères 'Haïm et Its'hak Weiner – que l'Éternel les protège –, qui nous ont offert la synagogue provisoire d'Ashdod, ils me promirent de me faire don de la somme de neuf mille dollars. Après une certaine période où elle ne m'était pas encore parvenue, je demandai à Rav Moché Gofes – que l'Éternel le protège – de bien vouloir aller les voir pour leur rappeler leur promesse et leur dire de s'en acquitter au plus vite, en leur rappelant le verset de Michlé « la *tsédaka* sauve de la mort ».

Rabbi Moché obtempéra et leur transmit mon message. Its'hak s'empessa de lui remettre la somme en question. Puis, quand 'Haïm entra dans le bureau et entendit ce rappel à l'ordre, il affirma immédiatement qu'il désirait donner le double de ce qu'il avait prévu, soit dix-huit mille dollars. Ceci se passa un jeudi soir.

Le lendemain matin, les deux frères prirent l'avion pour leurs affaires. Au cours du vol, Its'hak demanda à 'Haïm pourquoi il avait doublé son don. 'Haïm lui répondit : « N'es-tu pas d'accord ? » L'autre répondit : « Je ne m'y oppose pas. » Soudain, leur conversation fut interrompue par l'extinction des deux moteurs de l'engin, aussitôt suivie par sa chute. Il s'écrasa et tous trouvèrent la mort, à l'exception des deux frères. 'Haïm perdit seulement connaissance, tandis qu'Its'hak fut grièvement blessé par un morceau de métal tombé sur lui. Grâce à D.ieu, tous deux s'en remirent et s'en sortirent sains et saufs.

Lorsque je leur parlai, ils me dirent d'une seule voix : « Merci de nous avoir rappelé de remplir notre promesse. Nous avons constaté de manière palpable combien la *tsédaka* nous a épargnés de la mort. » Je leur fis remarquer : « Et qu'est-ce que vous dites au Créateur, qui vous a accordé ce miracle ? » « Mille fois merci ! », reprirent-ils sans hésiter. « Nous Le remercions de nous avoir laissés en vie. »

Or, il faut savoir que le plus grand remerciement qu'un homme puisse exprimer, après avoir bénéficié d'un prodige, grand ou petit, est de se rapprocher de l'Éternel, de se renforcer dans l'observance des *mitsvot* et des bonnes actions. Il ne suffit pas de remercier, car la reconnaissance, fugitive, s'estompe avec le temps. Uniquement en se renforçant dans son service divin, l'homme prouve à D.ieu son amour pour Lui et Le remercie véritablement. Le merci le plus éloquent est de toujours être à l'affût du sentiment de proximité divine, dans l'esprit du verset

« Pour moi, le voisinage de D.ieu fait mon bonheur »

(Téhilim 73, 28).



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Ne désespérer d'aucune âme juive

« Un feu continuuel sera entretenu sur l'autel, il ne devra point s'éteindre. » (*Vayikra* 6, 6)

Rachi commente : « Un feu dont il est dit "continuuel" est celui duquel on allume les lumières et dont il est dit "brûler la lumière continuellement". »

Il est possible d'expliquer que ces lumières renvoient aux âmes juives. L'Éternel demande à l'homme qu'en son cœur, brûle toujours le feu de la Torah, pas uniquement pour lui-même, mais également pour les autres. Il attend de lui qu'il utilise ce « feu continuuel » allumé en lui pour en faire bénéficier les âmes de ses frères égarés, en les réchauffant par le feu de la Torah.

On ne doit désespérer d'aucune âme juive, parce qu'on ignore quand chacune d'entre elles connaîtra un éveil. Le Saint béni soit-Il désire résider parmi nous, comme il est dit : « Vous Me construirez un sanctuaire et Je résiderai parmi vous » – au sein de chaque membre du peuple juif.

Il y a lieu de se demander pourquoi le Créateur aspire tant à déployer Sa Présence parmi les êtres humains, faits de matière, plutôt que de rester uniquement en compagnie des anges et des créatures célestes, de nature spirituelle. A priori, la proximité de ces derniers aurait semblé plus adéquate à D.ieu, feu dévorant et représentant la sainteté suprême. Quel intérêt à descendre dans un monde où le matériel et le spirituel coexistent ?

C'est que le Saint béni soit-Il chérit particulièrement le dévouement que Ses enfants Lui témoignent en résistant aux assauts du mauvais penchant pour Le couronner. Celui qui s'est éloigné de la voie de la Torah et des *mitsvot* n'est pas parvenu à maîtriser cet adversaire ou bien a le statut d'une âme égarée. Or, si l'Éternel nous offre l'opportunité d'accueillir Sa Présence, même s'il nous arrive parfois de céder aux incitations du penchant, a fortiori nous devons rapprocher ces âmes perdues, tombées sous la coupe de celui-ci.

Même un Juif éloigné du respect de la Torah et des *mitsvot* peut, si on lui dessille les yeux, éprouver la volonté de se sacrifier pour l'Éternel ; le cas échéant, Il viendrait résider en lui. Toute âme égarée qui retourne vers son creuset originel est semblable à un tabernacle venant d'être construit pour D.ieu.

Il est écrit : « Moché édifia le Tabernacle. » (*Chémot* 40, 18) De fait, le Très-Haut adresse ces mêmes paroles à celui qui donne du mérite au grand nombre ; Il lui dit : « Regarde combien de tabernacles tu as eu le mérite de bâtir, grâce à tes œuvres communautaires ! Jusqu'à présent, tous ces édifices étaient en ruine et, avec ton dévouement, tu es arrivé à les rebâtir. C'est tout à ton mérite ! »

Combien de larmes versons-nous, combien de prières formulons-nous et combien de personnes allons-nous consulter pour réussir dans l'éducation de nos enfants et les voir devenir de fidèles serviteurs de l'Éternel ! Or, nous détenons un moyen qui nous permettra, de façon sûre, de réaliser cette aspiration : contribuer à l'élévation spirituelle de nos frères. Chacun réfléchira afin de déterminer le domaine particulier qui lui convient le mieux pour rapprocher les enfants égarés de leur Père céleste. Les uns choisiront de donner des cours de Torah, les autres opteront pour réjouir le cœur d'autrui, tandis que les troisièmes s'investiront dans l'hospitalité en invitant, le Chabbat, des personnes éloignées pour leur en faire goûter les délices, tant culinaires que spirituels. En développant le sens de l'altruisme, chacun trouvera sa spécialité et sa raison d'être.

LA CHÉMITA



Les produits de la septième année destinés à l'alimentation de l'homme ne doivent pas être donnés aux animaux. Si un animal a lui-même cueilli, par exemple, une figue, on ne l'obligera pas à la rendre, parce qu'il est dit : « Toute sa récolte sera pour être consommée par ta bête domestique et par la bête sauvage qui est dans ton pays. »

Il est permis de donner de la nourriture pour animaux dotée de la sainteté de la *chémita* à l'animal d'un non-Juif.

Il est interdit de donner à manger à un non-Juif des produits de la septième année ayant poussé sur le terrain d'un Juif.

Il est permis de couper un fruit même si on a l'intention de n'en consommer que la moitié et qu'on accélère ainsi la détérioration de la moitié restante. Car l'interdit de gaspillage ne s'applique pas à la conséquence (*grama*) d'un acte, en particulier lorsque celle-ci est le résultat de la consommation, permise et même recommandée, des produits de la septième année.

Le père doit éduquer ses jeunes enfants (ayant atteint l'âge de l'éducation) à ne pas gaspiller les aliments dotés de sainteté, afin de les habituer à respecter cet interdit – de même qu'il ne peut se permettre de les laisser négliger des interdits prononcés par nos Maîtres (*midéranban*).

Il est permis de donner à manger à un bébé des fruits de la *chémita*, bien qu'en mangeant, il va émietter et salir ce qui reste, comme le font les bébés, causant ainsi du gaspillage. Une fois de plus, cela est permis parce que l'interdit de gaspillage ne s'applique pas à la conséquence d'un acte.

Ainsi, on peut donner à un bébé une banane entière (qui a poussé au début de la septième année et est dotée de sainteté), même si on sait qu'il va laisser ce qu'il ne veut plus. S'il en reste un grand morceau, il faut l'emballer avant de le jeter. Si c'est possible, il est préférable de donner au bébé seulement une partie du fruit, afin de ne pas causer de gaspillage.

D'après certains, il est interdit d'exposer au soleil des restes d'aliments dotés de sainteté ou de les mettre en un endroit où il y a des mouches, des moustiques, des abeilles, des puces ou toute autre sorte d'insectes, car, si on les place là, ils ne seront plus consommables par des hommes. De même, on se gardera de déposer ces restes à l'extérieur si la neige risque de tomber sur eux et de les détériorer. Selon d'autres, du fait qu'on ne détériore pas ces produits de ses propres mains, agir ainsi n'entre pas dans l'interdit de gaspillage des produits de la septième année et telle est la loi.



en souvenir du JUSTE

Rabbi Chimon
Yéhochoua
'Hirari zatsal

Dès sa jeunesse, des signes de grandeur en Torah et en crainte de D.ieu purent être décelés chez Rabbi Chimon Yéhochoua 'Hirari, si bien qu'à l'âge de seize ans seulement, il fut déjà nommé Rav de la ville Tamzret par le Gaon Rabbi 'Haïm 'Houri zatsal.

Lorsqu'il fit sa *alia*, il s'installa à Tel-Aviv, où il fonda un monde de Torah et présida le complexe des institutions « Pitou'hé 'Hotam », comprenant plus de sept cents élèves, depuis les jardins d'enfants jusqu'aux *Collelim d'avrékhim*. Pendant la période où le Gaon Maran Rabbi Ovadia Yossef zatsal était le grand Rabbin de cette ville, les deux Sages se retrouvaient tous les vendredis pour étudier la Torah.

Il fut célèbre pour son exceptionnelle érudition en Torah et pour son incroyable maîtrise de tous les sujets du Talmud. Il étudiait avec une profondeur hors pair et, quand on s'entretenait avec lui d'une quelconque *souguia*, il s'y plongeait avec une impressionnante aisance et sagesse.

Au cours de sa vie, il eut le mérite de rédiger plus de soixante ouvrages exotériques et ésotériques. Durant de nombreuses années, il avait l'habitude de se lever à minuit pour étudier la Torah jusqu'au petit matin. Même quand il était malade et faible, il continua à étudier. Lorsqu'il marchait, il était également plongé dans l'étude de la Torah.

La mission de sa vie prestigieuse s'exprima tout particulièrement à travers son implication active dans le rapprochement de ses frères juifs de leur Père céleste, par le biais de ses cours de Torah et de *halakha* donnés dans des synagogues. Il encourageait notamment ses auditeurs à lire le livre du Zohar. Parallèlement, il instaura le programme d'étude « Hazohar Hayomi », étude quotidienne du Zohar qui s'étendait sur un an et se concluait annuellement.

Rabbi Chimon avait la coutume de rassembler ses élèves chaque Roch 'Hodech pour entreprendre avec eux un voyage de pèlerinage sur les tombes des Justes et y implorer la Miséricorde divine en faveur de l'ensemble du peuple juif et du particulier. Ils empruntaient toujours le même itinéraire, en passant par les sépultures de certains *Tanaïm*. Une fois, ils s'attardèrent à celle de l'un d'entre eux et, comme il se faisait tard, ils furent contraints de raccourcir la suite de leur parcours en omettant de se rendre chez le *Tana* Rabbi Yossi Daman Yokrat zatsal. Le lendemain, après la prière du matin, le Rav dit à ses disciples : « Le *Tana* Rabbi Yossi Daman Yokrat a apparu cette nuit à l'un d'entre nous [dans son humilité, il ne voulut pas dire qu'il s'agissait de lui-même] pour lui

manifestar son mécontentement du fait que, hier, nous ne sommes pas allés prier près de son tombeau. Aussi, aujourd'hui, au lieu d'étudier, nous allons nous y rendre. »

Au Talmud-Torah « Pitou'hé 'Hotam » de Tel-Aviv, on veillait à servir aux élèves un dîner chaud, nourrissant et abondant. L'un d'entre eux raconte : « Un jour, je suis rentré dans la cuisine et j'ai vu un grand panneau accroché au mur où figurait une prière adressée au Créateur. Je demandai au cuisinier pourquoi elle se trouvait là et il me répondit : « Rav 'Hirari m'a demandé qu'avant de préparer à manger aux élèves qui étudient la Torah, je récite cette prière à l'Éternel pour que la nourriture soit imprégnée de sainteté et de pureté et leur transmette beaucoup de forces pour se vouer à l'étude. » »

Rabbi Chimon veillait particulièrement au respect des autres et faisait très attention à leurs sentiments. C'est pourquoi il ne demandait jamais de contribution aux hommes appelés à la Torah et ne permettait pas au trésorier de passer entre les rangs de la synagogue pour solliciter les fidèles, afin de ne pas humilier quiconque n'aurait pas les moyens de faire un don.

Il fuyait les honneurs et la célébrité et avait l'habitude de se surnommer « le simple vieillard », inscription qu'il enjoignit d'inscrire sur sa pierre tombale – « Voici la sépulture du simple vieillard ». Malgré cela, il fut connu pour l'inspiration divine qui l'animait et nombreux furent ceux qui, après avoir eu l'écho des miracles qu'il entraînait, vinrent prendre conseil auprès de lui et lui demander des bénédictions.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !